

Rés.5 Mettre en place un écosystème des acteurs de la rénovation énergétique du logement organisé et dynamique

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Résidentiel - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Dans le cadre de la transition énergétique, et en pleine crise des prix de l'énergie, améliorer la performance énergétique des bâtiments est une priorité nationale. En France, le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre et représente plus de 40% de la consommation d'énergie.

Cholet Agglomération vise à développer une dynamique de communication dans l'optique de donner à sa politique de l'habitat une meilleure lisibilité, tant auprès des partenaires, que des professionnels, des élus ou des particuliers.

La mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique du logement peut prendre plusieurs formes :

- Organisation de COTECH/COPIIL/rencontres avec nos partenaires (DREAL, DDT, ADIL 49, Alisée, CREHA OUEST, USH ..) et nos prestataires dans le cadre des OPAH-RU sur le territoire de Cholet Agglomération (Alter Public et Citémétrie);

Cible(s)

Professionnels de la rénovation, association

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Structurer la filière de la rénovation

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUiH et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et résilience

Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement

Evaluation initiale

Année de début 2021 Année d'échéance 2050 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Précarité énergétique - Émissions de GES - Productions biosourcées - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service Urbanisme Habitat

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Service Urbanisme Habitat

Élu référent

Vice président en charge de la Transition Ecologique et Vice président en charge de l'Habitat

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements

0 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0,1 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Public touché (personnes)

Evenements réalisés (évènements)